

# DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Annexe 2.1\_ PROJET\_ACTIVITES  
28/07/2021



Annexe 2.1 : PRESENTATION DU PROJET ET DES ACTIVITES



SITE LE BLOC - COMMUNES DE ACHERES & CONFLANS-  
SAINTE-HONORINE (78)



**setec**  
énergie environnement

## REVISIONS

| Version | Date       | Description      | Auteurs  | Relecteur    |
|---------|------------|------------------|----------|--------------|
| V1      | 28/07/2021 | Première édition | A. JAYET | G. LE DEODIC |

## COORDONNEES

| Siège social  | Responsable d'affaire  |
|---|--|
| <b>setec énergie environnement</b><br><br>Immeuble Central Seine<br>42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230<br>75583 PARIS CEDEX 12<br>FRANCE<br><br>Tél +33 1 82 51 55 55<br>Fax +33 1 82 51 55 56<br>environnement@setec.fr<br>www.setec.fr | <b>Gwenaëlle LE DEODIC</b><br>Chef de projets<br><br>Immeuble Central Seine<br>42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230<br>75583 PARIS CEDEX 12<br>FRANCE<br><br>Tél +33 1 82 51 46 51<br>Mob +33 6 10 77 90 73<br>gwenaelle.ledeodic@setec.com |

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Préambule .....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>2. Historique du site .....</b>                                   | <b>5</b>  |
| <b>3. Description du projet.....</b>                                 | <b>8</b>  |
| 3.1 Origines géographiques et Réception des matériaux .....          | 8         |
| 3.2 Nature et volumes des activités .....                            | 8         |
| 3.2.1 Nature des matériaux reçus .....                               | 10        |
| 3.2.2 Réalisation de terres fertiles® .....                          | 10        |
| 3.2.3 Production et vente de matériaux recyclés .....                | 10        |
| 3.2.4 Modification de matrice .....                                  | 11        |
| 3.2.5 Tri et valorisation des matériaux inertes reçus .....          | 11        |
| 3.2.6 Stockage et négoce de matériaux naturels .....                 | 11        |
| 3.2.7 Production de béton .....                                      | 11        |
| 3.3 Contrôles d'admission et traçabilité des matériaux inertes ..... | 13        |
| 3.4 Travaux à entreprendre.....                                      | 15        |
| <b>4. Dispositions particulières du projet.....</b>                  | <b>16</b> |
| 4.1 Infrastructures prévues sur le site .....                        | 16        |
| 4.2 Horaires de fonctionnement .....                                 | 16        |
| 4.3 Moyens humains et matériel mis à disposition .....               | 16        |
| 4.4 Accès et circulation sur le site.....                            | 16        |

## Table des figures

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Plan historique du site .....   | 6  |
| Figure 2 : Zone d'implantation du futur quai .....   | 6  |
| Figure 3 : Vue de la zone protégée pour le futur ponton .....                                  | 7  |
| Figure 4 : Plan d'implantation des activités .....   | 9  |
| Figure 5 : Déchets inertes recevables sur le site .....  | 10 |
| Figure 6 : Photographies de la centrale béton .....  | 12 |
| Figure 7 : Mur de Boplo® .....   | 13 |
| Figure 8 : Photo du chemin menant à l'entrée du site vue depuis l'avenue de Saint-Germain..... | 17 |
| Figure 9 : Voies utilisées pour accéder au site.....   | 17 |
| Figure 10 : Schéma simplifié de la circulation sur le site .....                               | 18 |

## 1. PREAMBULE

La Société SARTORIUS, dans le cadre du développement de son Pôle Environnement, a racheté la plate-forme LE BLOC de fabrication de blocs bétons, de transit et négoce de matières naturelles et/ou préfabriquées, afin de pérenniser ce site industriel historique et, de développer des activités en cohérence avec le territoire, les différents schémas d'orientations et son positionnement à la confluence du fleuve.

Le Groupe SARTORIUS dans le cadre du rachat de la société LE BLOC a l'opportunité de compléter ses activités yvelinoises, carrières d'extraction et installations de stockage de déchets inertes, par des activités de recyclage et valorisation permettant de limiter la consommation de ressources naturelles et de favoriser l'économie circulaire.

Les objectifs sont donc les suivants :

- Réorienter les activités de la plate-forme du site pour développer une plateforme yvelinoise de transit, de recyclage et de valorisation de matériaux, de terres, de déchets issus du BTP et de sédiments de dragage/curage et de négoce de matériaux naturels et valorisés à Achères et Conflans-Sainte-Honorine (78) via le transport multimodal routier et fluvial.
- Réhabiliter le ponton existant sur son site par la création d'un ponton de déchargement afin d'offrir des solutions alternatives au transport par la route. En effet, le site LE BLOC se caractérise par son emplacement en front de Seine, à proximité de la confluence avec l'Oise ; cet emplacement lui confère un potentiel important vis-à-vis du transport fluvial et une alternative lui permettant d'éviter de passer par les abords des centres-villes des communes avoisinantes ou de la nationale N184.

## 2. HISTORIQUE DU SITE

La société LE BLOC, Implantée à CONFLANS SAINTE HONORINE (78700), est en activité depuis 1957. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'éléments en béton pour la construction.

La société exploitait une unité de production de parpaings bétons, autorisée par arrêté préfectoral du 19 août 1982 et récépissé de déclaration du 28/01/2000 et une installation de négoce de matériaux naturels et produits préfabriqués.

La fabrication des parpaings a donc été arrêtée début 2020 et désormais la société continue uniquement la construction de BOPLO® pour son usage interne. En effet, le BOPLO® est un module en béton empilable qui permet de réaliser des « murs-poids » mobiles pour les loges de stockage.

Le site n'a pas été entretenu pendant de nombreuses années. Aussi, depuis son rachat par la société SARTORIUS en 2019, le site a fait l'objet de nombreux travaux de nettoyage du terre-plein, d'entretien des bâtiments et de mise en conformité (clôture, réfection des enrobés de la voirie d'accès, pont-bascule...). L'objectif est bien entendu de réorganiser le site dans le but d'accueillir de nouvelles activités.

L'organisation de zones spécifiques via la réalisation de « ces murs mobiles » est tout à fait adaptée à l'activité future du site et permettra d'aménager des aires de stockage modulables dont les emprises pourront être adaptées en fonction des besoins et de leur évolution.

Le site comprend 2 plateformes (une plateforme est et une plateforme ouest) et plusieurs bâtiments industriels, les bureaux administratifs, une zone de vestiaires/réfectoire et un logement de gardien. (voir PJ n°3 – Plan d'ensemble)

De l'Ouest à l'Est du site :

- Deux hangars métalliques « bâtiment 6 », dont local formulation et laboratoire RC (non conservé)
- Atelier « bâtiment 5 »
- Presse « bâtiment 4 », atelier et trémies, sous-sol. Locaux TGBT et vannes, local compresseur accolé à ce même bâtiment (l'usine qui était à l'intérieur du bâtiment n'a pas été conservée et est totalement démontée)
- Cases « bâtiment 3 », agrégats
- Réfectoire, vestiaires, sanitaires, douche et logement gardien « bâtiment 2 »
- Local chaufferie et cuve fuel enterrée.
- Bureaux R+1 élevé sur sous-sol « bâtiment 1 »
- Hangar de stockages « bâtiment 7 » (non conservé).

A noter que la démolition du bâtiment 7 a déjà été réalisée et que le bâtiment 6 doit également être démoli dans le cadre de l'aménagement de la plateforme.



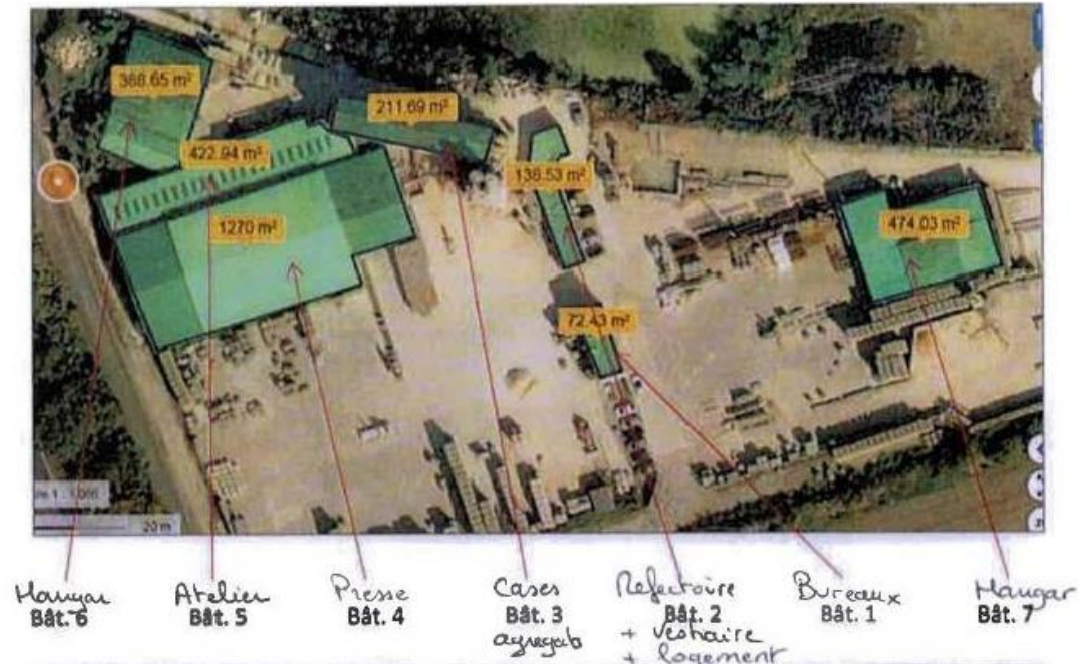


Figure 1 : Plan historique du site

La plateforme LE BLOC étant au bord d'une voie d'eau (Seine), elle dispose d'un ancien ponton non utilisable car trop ancien. Dans le cadre de la mise en place de nouvelles activités s'inscrivant pleinement dans le principe d'économie circulaire, la société LE BLOC souhaite réhabiliter cet ancien dispositif fluvial obsolète par la création d'un ponton de déchargement, objet du présent projet, permettant un transport alternatif par la voie d'eau.

L'implantation projetée pour le futur ponton de déchargement, se situe à au niveau d'un ancien ponton déjà existant sur le site.



Figure 2 : Zone d'implantation du futur quai



*Figure 3 : Vue de la zone protégée pour le futur ponton*

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

#### 3.1 ORIGINES GEOGRAPHIQUES ET RECEPTION DES MATERIAUX

L'ensemble des matériaux apportés sur le site proviendront essentiellement de la région Ile de France et des départements limitrophes.

Les apports de matériaux se feront soit par voie routière soit par voie fluviale. En effet, la société LE BLOC dispose actuellement d'un quai fluvial situé sur le port de Conflans Fin Oise (à moins de 2 kms du site) et projette de réhabiliter son ponton bord de Seine afin de disposer d'une installation de déchargement bord à quai permettant de supprimer le brouettage routier obligatoire depuis le quai de Conflans fin Oise.

Chaque chargement (entrée ou sortie) passe par un pont bascule équipé d'un logiciel de pesée permettant d'assurer la traçabilité du lot via l'enregistrement notamment de son poids, son origine...

#### 3.2 NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES

Le projet consiste à permettre la mise en place de 6 activités sur le site Le Bloc (Cf. Plan Figure n°4) :

- La réalisation de terres fertiles® ;
- La production et la vente de matériaux recyclés ;
- La modification de matrice ;
- Le tri et la valorisation de matériaux/déchets inertes dont sédiments de dragage/curage ;
- Le stockage et négoce de matériaux naturels.
- La production de béton.

La modification de matrice se fera dans l'ancien bâtiment de production de parpaing d'une surface d'environ 1 850 m<sup>2</sup> à l'Ouest du site.

Le recyclage de bétons issus du BTP se fera sur la plate-forme adjacente au sud-ouest du site sur une surface d'environ 3 650 m<sup>2</sup>.

La réalisation de terres fertiles®, le stockage et négoce de produits naturels ainsi que le tri et la valorisation des matériaux/déchets inertes reçus se fera sur la plate-forme Est du site qui représente une surface totale d'environ 5 200 m<sup>2</sup>.

La production de béton se fera à l'emplacement de la centrale à béton actuelle.

La surface de stockage allouée à chaque activité pourra être modifiée selon les besoins de chacune des activités via un système de séparation des zones de stockage amovible comme Boplo®, des modules en béton empilables qui permettent de réaliser des « murs-poids » mobiles pour des loges de stockage.



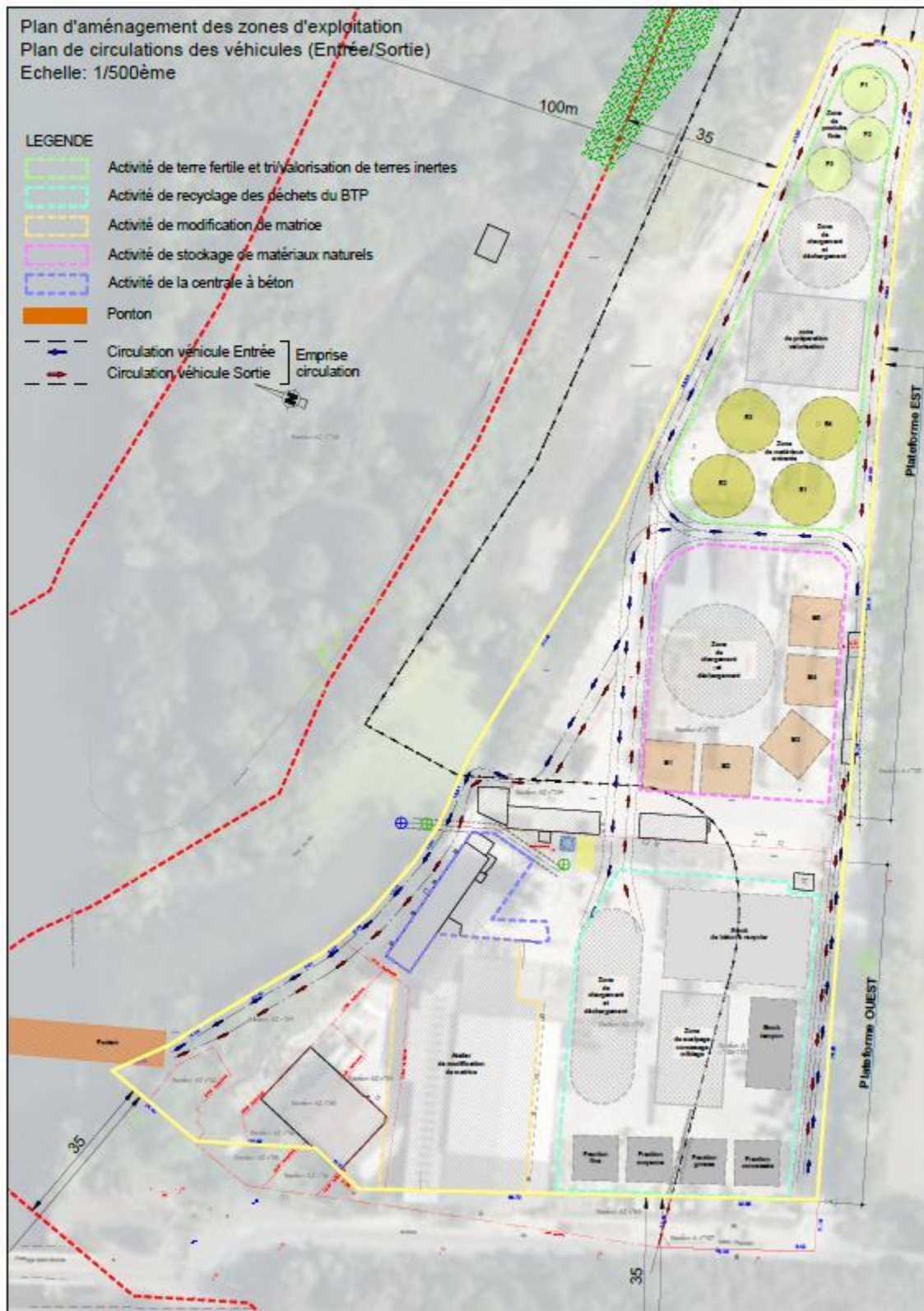


Figure 4 : Plan d'implantation des activités

### 3.2.1 Nature des matériaux reçus

L'ensemble des déchets apportés sur site seront inertes. Les déchets inertes non dangereux entrent dans la rubrique suivante définie à l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement et sont définies dans l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

| CODE DÉCHET | DESCRIPTION  |
|-------------|--|
| 17 01 01    | Béton  |
| 17 01 07    | Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses |
| 17 03 02    | Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron                                    |
| 17 05 04    | Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse                        |
| 20 02 02    | Terres et pierres  |
| 17 05 06    | Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05                   |

Figure 5 : Déchets inertes recevables sur le site

### 3.2.2 Réalisation de terres fertiles®

La réalisation de terres fertiles® par le procédé breveté TERRAGENESE®© permettant de transformer un déblai en un substrat fertile et activé par la réalisation de procédés bio-pédologiques.

La terre fertile® pourra être destinée à des usages tel que les biotechnosols®, le réaménagement de parcs urbains, de zones agricoles...

Cette activité nécessitera l'utilisation :

- D'un scalpeur mobile ;
- D'un crible et d'un concasseur mobiles ;
- D'une chargeuse ;
- D'une pelle mécanique.

### 3.2.3 Production et vente de matériaux recyclés

Le recyclage de bétons consistera en un traitement des bétons issus de la déconstruction permettant d'obtenir des granulats réutilisables notamment comme sous-couche routière ou incorporé dans la fabrication de nouveau béton.

Cette activité nécessitera l'utilisation :

- D'un scalpeur
- D'un crible et d'un concasseur mobiles ;
- D'une pelle mécanique ;
- D'une chargeuse.

### 3.2.4 Modification de matrice

La modification de matrice consistera en une modification des caractéristiques physiques des terres inertes. Plusieurs procédés pourront être employés comme du séchage, du chaulage à la chaux éteinte et/ou du malaxage. Cette activité se fera dans l'ancien bâtiment de production des parpaings.

Cette activité nécessitera l'utilisation :

- Du bâtiment de ventilation existant (environ 1 850 m<sup>2</sup>) ;
- D'un malaxeur (déjà présent sur le site) ;
- D'une chargeuse ;
- D'une pelle mécanique.

### 3.2.5 Tri et valorisation des matériaux inertes reçus

Selon leur origine, les matériaux reçus sur le site pourront être stockés de façon isolée en attendant d'identifier la filière de valorisation ou de traitement la plus adéquate.

### 3.2.6 Stockage et négoce de matériaux naturels

Le stockage et négoce de matériaux naturels consistera principalement au stockage temporaire de matériaux naturels issus des carrières du groupe ou d'autres sites.

Ces matériaux seront stockés sur le site en attente d'être vendus, ils pourront être modifiés (concassage/criblage) à des fins commerciales.

Cette activité nécessitera l'utilisation :

- d'un crible et un concasseur mobiles ;
- d'une chargeuse.

### 3.2.7 Production de béton

La centrale à béton est existante sur le site et autorisée par arrêté préfectoral du 19 août 1982 et récépissé de déclaration du 28/01/2000. Pour le projet de plateforme, la centrale à béton sera maintenue sur le site afin de réaliser des Boplo® qui seront utilisés soit pour la plateforme elle-même soit pour être commercialisés.

Le Boplo® est un module en béton empilable qui permet de réaliser des « mur-poids » mobiles pour des loges de stockage.

Les caractéristiques de la centrale à béton sont les suivantes :

- un malaxeur,
- 4 silos à ciments de capacité 60 tonnes,
- 5 cases à granulats de capacité entre 200 et 250 tonnes de matières premières,
- un tapis à godets,
- une trémie de réception,
- un tapis à bandes,



- un tapis trémie de pesage.

Chaque silo est équipé d'une vis sans fin entraîné par un moteur d'une capacité de 8 KW. Pour l'alimentation des cases en granulats il y a un tapis à bandes, entraîné par un moteur de 11 KW. Et pour alimenter le malaxeur en matières premières, il y a 3 tapis, le premier « tapis trémie » entraîné par un moteur de 15 KW, le tapis à godets entraîné par un moteur de 11 KW et un autre tapis réception de 5 KW.

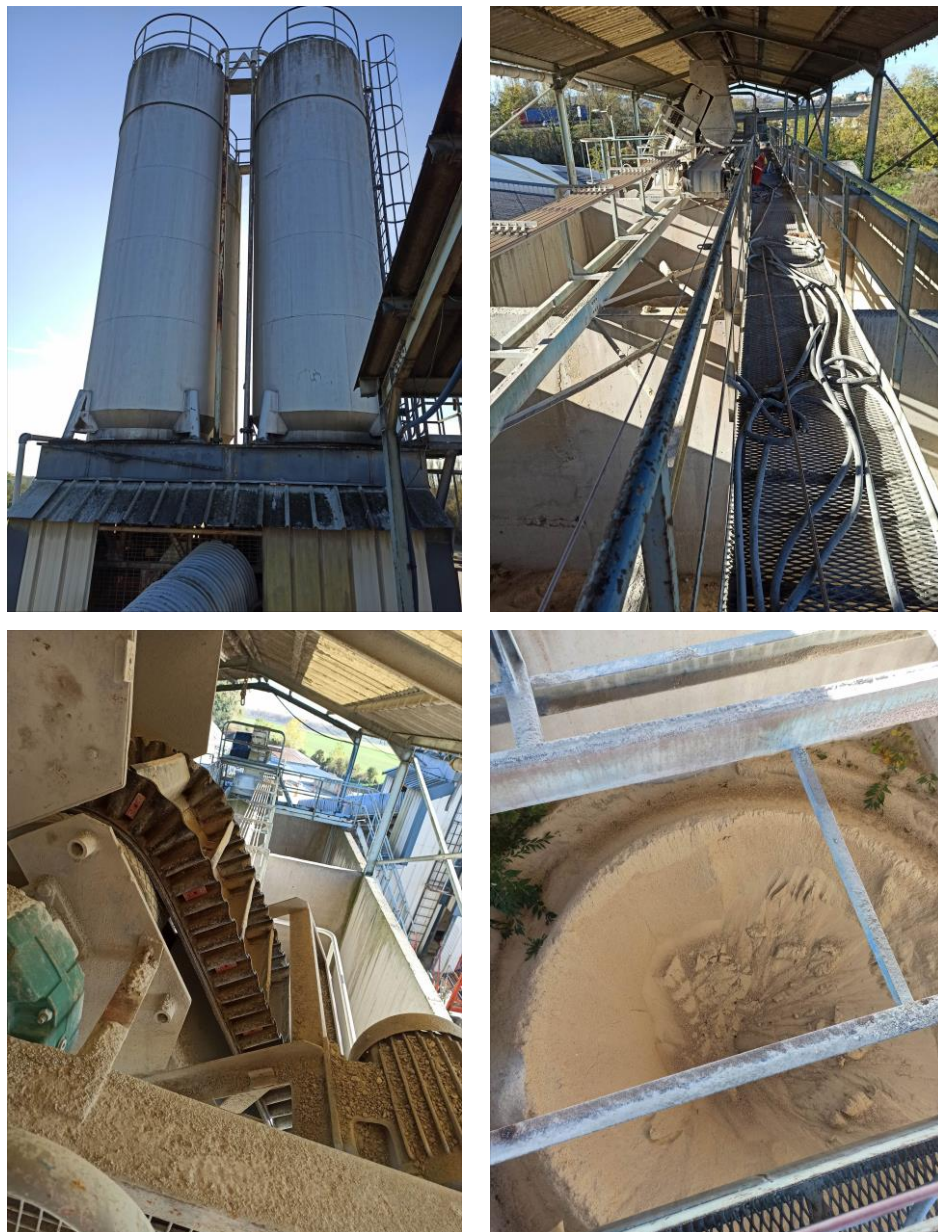


Figure 6 : Photographies de la centrale béton



Figure 7 : Mur de Boplo®

### 3.3 CONTROLES D'ADMISSION ET TRAÇABILITE DES MATERIAUX INERTES

L'objectif du process est de garantir la traçabilité des matériaux et d'avoir une gestion globale maîtrisée et contrôlée. Cette procédure sera similaire à celle décrite ci-dessous :

#### Vérifications amont de la conformité des matériaux

- Procédure d'Acceptation préalable en vue de l'admission des matériaux sur site.

Préalablement à l'accueil des matériaux sur site, les clients devront présenter un document de suivi s'intitulant DAP (Déclaration d'Acceptation Préalable). Cette DAP devra être complétée et signée notamment par le producteur des déchets et par le titulaire (maître d'ouvrage) du chantier comprenant (origine géographique du chantier, la quantité de matériaux...) et/ou son représentant (maître d'ouvrage délégué et/ou maître d'œuvre), le libellé ainsi que le code déchets inertes en référence à la nomenclature présentée en annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement....

- Réception par l'exploitant de la part du client d'une synthèse des résultats du diagnostic préalable de la qualité des terres pour vérification du respect des seuils des différents paramètres réglementaires, accompagné ou non d'un échantillon représentatif de terres ou matériaux.

Si le rapport montre que les terres/sédiments sont conformes à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 (caractérisation des déchets inertes), la DAP est validée par lot et par catégorie de déblais et les matériaux peuvent être acceptés sur le site.

Une fois la DAP validée, toutes les informations sont saisies sur le logiciel de traçabilité. Chaque DAP possède un numéro unique qui comprend la référence à l'année et au mois de création.

#### Process d'acceptation des matériaux sur site : entrée et pont bascule

Le poste de réception sera implanté dans les locaux administratifs et abritera un salarié attaché spécifiquement à la réception et au contrôle de la qualité des matériaux entrant sur le site. Ce poste aura les équipements suivants :

- Un ensemble de vidéo surveillance, avec enregistrement, permettant le contrôle de l'entrée, de la sortie des camions, la visualisation des numéros d'immatriculation et du contenu des bennes.



- Les camions franchiront obligatoirement en entrée et en sortie le pont bascule installé pour vérification des quantités de matériaux à décharger. Le pont-basculé sera conforme aux normes nationales et européennes. Un terminal standard situé dans le local d'accueil affiche le poids et enregistre les données.
- Un logiciel d'enregistrement et traçabilité.

Chaque camion arrivant sur site devra se présenter débâché et devra présenter obligatoirement un bon de déchargement indiquant :

- Le nom du site de réception,
- Le numéro du bon et la date,
- Le numéro d'immatriculation du camion
- Le chantier de provenance,
- L'identité du client et du transporteur
- Le numéro de DAP.

### **Process de déchargement et vérification**

Les déchets seront déchargés sur la zone dédiée.

Un contrôle visuel sera effectué : le déchargement du camion sera réalisé sous la surveillance de l'opérateur dédié à ce poste.

### **Procédure en cas de refus, suivi et enregistrement des refus**

Le refus des matériaux peut se faire à différent moment de la procédure d'acceptation.

Si des matériaux autres que ceux définis dans la DAP sont visibles dans la benne via la caméra de vidéosurveillance au moment de l'arrivée du camion sur site, l'ensemble du chargement sera refusé et le camion repart à charge. La pesée sera donc identifiée comme non conforme et l'agent de réception devra justifier la non-conformité dans le logiciel.

Si le chargement paraît douteux mais ne permet pas un refus catégorique, l'agent de réception en avertit le responsable du site et les conducteurs d'engins en leur spécifiant le chargement (immatriculation, transporteur, société), afin de confirmer avant déchargement la nature inerte des matériaux.

Si des matériaux déballés ne correspondent pas à la DAP ou comprennent des déchets non autorisés, le chargement est refusé ; le camion est ensuite rechargé et évacué du site.

Dans le cas de la présence ponctuelle et en petite quantité de matériaux non inertes (bois, plastiques, ferraille...) un tri manuel sera réalisé. Ces matériaux triés seront mis dans une benne laissée en permanence à proximité de la zone de déchargement pour une élimination et/ou valorisation vers une filière dûment agréée et autorisée.

Si les matériaux sont jugés non conformes lors du déchargement, l'opérateur de bascule en sera averti afin que cette information soit notifiée dans le logiciel de traçabilité au moment de la sortie du camion.

Un contrôle des matériaux pourra être réalisé en cas de suspicion de pollution avec un arrêt temporaire des évacuations du chantier si cela s'avère nécessaire. Les matériaux suspectés seront isolés.

Un prélèvement en double exemplaire est réalisé. Le premier partira pour analyse et le second sera conservé pour analyse contradictoire si besoin. Des investigations complémentaires pour délimiter et identifier la source de pollution pourront être réalisées sur le chantier de provenance. En fonction des résultats d'analyse, si les terres suspectes sont identifiées comme polluées, elles seront envoyées vers des exutoires agréés compatibles avec la qualité des matériaux.

De plus, des prélèvements seront réalisés de façon inopinée et envoyés à un laboratoire extérieur agréé et certifié COFRAC pour contrôler la qualité des matériaux.

### 3.4 TRAVAUX A ENTREPRENDRE

L'ensemble des travaux à entreprendre est détaillé dans le DLE - PARTIE 2.

En résumé, les travaux consistent en :

- La rénovation du réseau de collecte des eaux pluviales et gestion des ruissellements, compris eaux de toiture ;
- La mise en œuvre d'une station GNR ;
- La mise en place d'une station de traitement des eaux usées autonome ;
- La construction d'un ponton de déchargement sur pieux et structures métalliques ;
- La mise en œuvre de 4 ducs d'albe pour l'accostage des péniches.

## 4. DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PROJET

### 4.1 INFRASTRUCTURES PREVUES SUR LE SITE

Les infrastructures prévues sur le site seront les suivantes :

- Différentes surfaces d'activités stabilisées ou imperméabilisées en fonction des activités,
- Une piste d'accès revêtue avec des voies de circulation internes,
- Un double pont bascule,
- Des bureaux administratifs et un réfectoire,
- Un container étanche pour la cuve GNR et autres produits dangereux,
- Un ponton de déchargement fluvial
- Un atelier pour les réparations courantes dans les bâtiments existants.

### 4.2 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- Du lundi au vendredi : 7h - 18h30
- Le samedi (ponctuellement) : 7h -14h00.

### 4.3 MOYENS HUMAINS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION

Les activités internes à la plate-forme mobiliseront 10 à 15 personnes en permanence sur site :

- l'agent de bascule qui accueille les camions,
- les conducteurs d'engins,
- le chef de chantier,
- le personnel administratif.

Le matériel mis à disposition sera le suivant :

- une unité mobile de concassage - criblage
- une unité mobile de scalpage
- 1 pelle hydraulique
- 2 chargeurs sur pneus
- 1 chariot élévateur.

### 4.4 ACCES ET CIRCULATION SUR LE SITE

Le site est proche de la N184, axe routier majeur qui relie notamment l'A14 au niveau de Saint-Germain-en-Laye à l'A15 au niveau de Saint-Ouen-l'Aumône. Il est accessible via l'Avenue de Saint-Germain. Cette route sert d'accès au site la société LE BLOC. Une cohabitation des usages entre trafic de poids lourds, cyclistes et piéton est fréquente sur cette voie du fait de la présence du chemin GR du Pays Ceinture Verte de l'Île de France. Des aménagements spécifiques de la voie seront réalisés pour sécuriser le trafic.



Figure 8 : Photo du chemin menant à l'entrée du site vue depuis l'avenue de Saint-Germain



Figure 9 : Voies utilisées pour accéder au site

L'accès jusqu'au portail principal de site est le même pour les véhicules légers et les poids lourds, ensuite les circulations VL et PL sont distinctes. En effet :

- les véhicules légers empruntent l'entrée principale actuelle du site, située en amont du pont bascule. Ils se dirigent vers le parking VL dédié aux collaborateurs et visiteurs. Ce parking VL borde les locaux administratifs ;
- Les poids lourds auront l'obligation de s'arrêter sur le pont bascule avant d'aller sur les zones d'activités dédiées.

Le brouettage des camions depuis le ponton de déchargement fluvial situé à l'arrière des bâtiments 4 et 5 se fera sur les voies de circulation internes réservées aux PL.

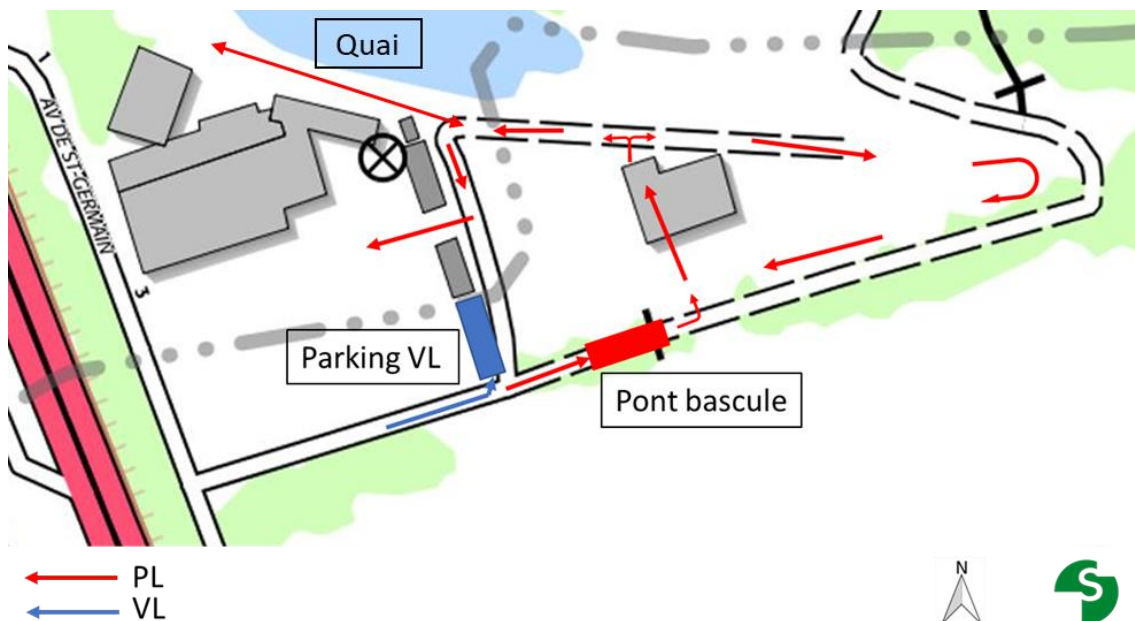


Figure 10 : Schéma simplifié de la circulation sur le site

Une signalétique routière interne et un plan de circulation définissent les règles de circulation (limitation de vitesse, interdictions, sens obligatoires...). La vitesse sur le site est limitée à 20 km/h.





**setec**

**Paris**

Immeuble Central Seine  
42-52 quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS CEDEX 12  
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

**Lille**

2 rue du Priez  
59000 LILLE  
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

**Lyon**

Immeuble le Crystallin  
191-193 cours Lafayette  
CS 20087  
69458 LYON CEDEX 06  
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

**Nantes**

L'Acropole  
1 allée Baco  
44000 NANTES  
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30

siège social : Immeuble Central Seine 42-52 quai de la Rapée 75583 PARIS CEDEX 12 – SAS au capital de 177 080 € - RCS PARIS 330 727 264 – TVA FR 38330727264